



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Création d'un Centre national de ressources CNR TCLA

Question écrite n° 18158

### Texte de la question

M. René Pilato interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la création d'un Centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises (CNR TCLA). La prévalence des séquelles consécutives aux traumatismes crâniens en France est estimée à 704 cas pour 100 000 habitants. Un accident de quelques secondes mais des conséquences qui se prolongent pendant des années, impactant quotidiennement la vie de la personne concernée ainsi que celle de son entourage, en particulier les aidants. Les traumatismes crâniens et les lésions cérébrales constituent la principale cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler. Pourtant, ce handicap reste largement méconnu du grand public et même des professionnels de la santé, qui sont moins bien formés pour les déficits persistants à long terme que pour la prise en charge immédiate après l'accident et le risque de décès. Voilà pourquoi, suite à la mobilisation des associations de patients et des professionnels, un plan d'action gouvernemental publié en 2012 à la suite du rapport Pradat-Diehl/Aoun prévoyait la création d'un Centre national de ressources pour le traumatisme crânien et les lésions cérébrales acquises (CNR TCLA), dont l'objectif serait de promouvoir et diffuser les connaissances sur les lésions cérébrales, assurer une veille documentaire et soutenir la recherche, développer la prévention et améliorer les soins et l'accompagnement tout en coordonnant les dispositifs existants. Le CNR TCLA devrait être mis en œuvre pour 2024/2025. Or les associations ne disposent pas à ce jour d'informations concernant le financement effectif ni concernant le calendrier de mise en œuvre. Il lui demande ce qu'il en est.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Pilato](#)

**Circonscription :** Charente (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18158

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 mai 2024](#), page 4225

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)